



MAIRIE
DE

SAINT MARTIN L'ARS - 86350

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 novembre 2014

L'an deux mil quatorze, le 18 novembre, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin l'Ars, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Xavier DIOT, Maire.

Etaient présents : MM. Xavier DIOT, Alison McDONAGH, Patrick VIGNAUD, Nathalin CLEUET, Vincent PIERRE, Bruno BAUDOUIN, Annick BIGUET, Christian BARRACHIM, Edmond BERNARD

Etaient absents : MM François VIVION, Aurélie RENOUST

Pouvoirs :

Est désigné secrétaire de séance : Mme. Annick BIGUET

Date de convocation : 7 novembre 2014	Nombre de conseillers municipaux : - en exercice : 11 - présents : 9 - votants : 9
Date d'affichage : 7 novembre 2014	

Le Conseil Municipal accepte le compte rendu de la réunion précédente.

Monsieur le Maire demande d'ajouter 3 nouveaux points à l'ordre du jour : aménagement des berges du plan d'eau : étude des devis, une demande de subvention de la MFR de Gençay, le bail fermage des terrains La Brunetière

Le conseil accepte à l'unanimité.

Ordre du jour

1. Ratios promus / promouvables
2. Révision des tarifs communaux
3. Jeux aire de loisirs
4. Absence de Jean Bernard BONNENFANT
5. Colis de Noël
6. Aliénation d'une partie du chemin rural au lieu dit la Petite Tangüe
7. Aménagement des berges du plan d'eau : étude des devis
8. Demande de subvention de la MFR de Gençay
9. Bail fermage terrain La Brunetière

DELIBERATION 2014-066 : Ratios promus / promouvables

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en application de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires applicables à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante, après avis du comité technique, de fixer le nombre d'agents pouvant être promus à un grade par rapport au nombre d'agents remplissant les conditions à ce grade.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **de solliciter** le comité technique sur la proposition de retenir des ratios promus / promouvables de 100%, pour l'ensemble des grades permettant un avancement, sans condition complémentaire à celles prévues le cas échéant par les statuts particuliers des cadres d'emplois.

Cadres d'emplois / grades	Grade d'avancement possible	Proposition de ratio
Rédacteurs		
Rédacteur principal 2 ^e classe	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	100%
Rédacteur	Rédacteur principal 2 ^e classe	100%
Adjoint administratifs		
Adjoint administratif principal 2 ^e classe	Adjoint administratif principal 1 ^e classe	100%
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif principal 2 ^e classe	100%
Adjoint administratif 2 ^e classe	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	100%
Adjoint techniques		
Adjoint technique principal 2 ^e classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	100%
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	Adjoint technique principal 2 ^e classe	100%
Adjoint technique 2 ^e classe	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	100%

- **de rappeler** que l'autorité territoriale reste libre de procéder ou non à l'inscription d'un agent sur le tableau annuel d'avancement.
- **de rappeler** que les avancements de grade dépendront des missions effectives des agents, missions qui doivent correspondre au grade auquel ils peuvent prétendre. Tout avancement de grade est conditionné par la nécessité de remplir les conditions exigées par les dispositions relatives à la formation de professionnalisation.

DELIBERATION 2014-067 : Révision des tarifs communaux

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les tarifs communaux actuellement en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **d'appliquer** les tarifs suivants pour l'année 2015 :
 - **↳ Location de la grande Salle Polyvalente :**
 Commune : 170€ le week end ; 90€ la journée
 Hors commune : 220€ le week end ; 120€ la journée
 + les consommations d'électricité et de gaz aux tarifs Sorégies en vigueur
 Associations communales : gratuit
 - **↳ Location de la petite Salle Polyvalente :**
 Commune : 100€ le week end ; 60€ la journée sans la cuisine, 80€ la journée avec la cuisine
 Hors commune : 150€ le week end ; 80€ la journée sans la cuisine, 100€ la journée avec la cuisine

+ les consommations d'électricité et de gaz aux tarifs Sorégies en vigueur
Associations communales : gratuit

- ↪ **Location de la grande et de la petite Salles Polyvalentes ensemble :**

Commune: 200€ le week end

Hors commune: 250€ le week end

+ les consommations d'électricité et de gaz aux tarifs Sorégies en vigueur

Associations communales : gratuit

- ↪ **Location de la salle des associations :**

Commune : 60€ le week end ; 40€ la journée

Hors commune : 80€ le week end ; 50€ la journée

+ les consommations d'électricité et de gaz aux tarifs Sorégies en vigueur

Associations communales : gratuit

Il est rappelé, pour toute location, en plus d'un contrat signé, qu'une attestation de responsabilité civile est demandée à la remise des clefs ainsi qu'un chèque de caution de 500€ pour la grande salle, 250€ pour la petite salle et 250€ pour la salle des associations.

↪ **Concession cimetière :**

Concession cinquantenaire (2.76m²) 150€

↪ **Les entrées charretières :**

Un forfait de 300€ est demandé pour la mise en place d'une entrée de 6 mètres avec tête de buse, tuyaux et cailloux.

↪ **Taxe d'assainissement :**

En vertu de la réglementation en vigueur (décret n°237-2000 du 13 mars 2000) la redevance d'assainissement collectif doit être composée d'une part fixe et d'une part variable.

Part fixe : 25€

Part variable : 0.70€/m³ d'eau usée, basée sur la consommation d'eau potable.

↪ **Raccordement assainissement :**

Le montant de 500€ sera facturé pour tout nouveau raccordement au réseau collectif de la commune.

DELIBERATION 2014-068 : Jeux aire de loisirs

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la réception de deux devis concernant le changement du filet du grand jeu près de la plage qui est très abîmé :

PCV Collectivités : 1 126.00€ HT

Groupe KASO : 774.00€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **d'accepter** le devis du groupe KASO pour un montant de 774.00€ HT

Une demande d'un autre devis complémentaire sera faite pour apposer des panneaux avec l'âge requis pour l'utilisation des jeux.

DELIBERATION 2014-069 : Absence de l'adjoint technique Jean Bernard BONNENFANT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que l'adjoint technique M. Jean Bernard BONNENFANT est en congés maladie pour une durée de 2 mois minimum.

Le Conseil Municipal se pose la question pour l'avancement des travaux d'élagage durant son arrêt, soit faire appel à une entreprise, soit recruter un agent en contrat à durée déterminée renouvelable le cas échéant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **de recruter** un agent en CDD pour une durée de 2 mois renouvelable au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe, 1^{er} échelon, pour une durée hebdomadaire de 35h

DELIBERATION 2014-070 : Colis de Noël

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'issue de la réunion du centre communal d'action sociale les décisions suivantes ont été plébiscitées par tous les membres présents. Comme le souhaitait la municipalité, le repas de fin d'année dédié aux personnes de plus de 65 ans n'aura plus cours. En effet, tous les habitants de la commune sont invités gracieusement au repas de la fête du village.

Monsieur le Maire rappelle cependant qu'un lien avec les seniors de la commune doit être préservé.

En conséquence, la commission du C.C.A.S. propose qu'un goûter soit organisé pour les personnes de plus de 65 ans. Par ailleurs, il est convenu que les personnes de plus de 75 ans n'ayant pu assister au goûter pourront bénéficier d'un colis de Noël.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **d'organiser** un goûter de Noël pour les personnes de la commune de plus de 65 ans
- **d'offrir** un colis de Noël aux personnes de plus de 75 ans qui n'auront pu assister au goûter.

DELIBERATION 2014-071 : Aliénation d'une partie du chemin au lieu dit La Petite Tangüe

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2014-053 du 8 septembre 2014.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que M et Mme COINTEMENT souhaitent acheter une partie du chemin se situant au lieu dit la Petite Tangüe. Cette portion de chemin est utilisée par eux seulement et est d'une superficie d'environ 230m².

Monsieur le Maire rappelle que les frais de notaire sont à la charge de M. et Mme COINTEMENT. Une convention doit être signée pour qu'ils prennent également à leur charge les frais de géomètre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **de vendre le chemin** à M et Mme COINTEMENT
- **de fixer** le prix de vente à 5 €/m²
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter la préfecture afin d'ouvrir une enquête publique
- **d'habiliter** Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à la vente

DELIBERATION 2014-072 : Aménagement des berges du plan d'eau : étude des devis

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la réception de plusieurs devis concernant l'aménagement des berges du plan d'eau :

SCOP STPR :	27 160.00€ HT
SARL MAGNON et fils :	20 670.00€ HT
PASQUIER Patrick :	19 230.00€ HT

PASQUIER Patrick :	25 170.00€ HT
PASQUIER Patrick :	29 035.00€ HT
PASQUIER Patrick :	7 050.00€ HT
PASQUIER Patrick :	10 750.00€ HT

Après étude, le Conseil Municipal trouve les devis trop onéreux. Il estime qu'il y a une possible intervention avec un fascinage ou reprofilage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité:

- **de ne pas donner suite** aux devis présentés et de chercher une solution plus adaptée.

DELIBERATION 2014-073 : Demande de subvention de la MFR de Gençay

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de la maison familiale rurale de Gençay demandant une subvention pour le fonctionnement annuel de leur école considérant qu'un élève scolarisé cette année soit domicilié dans la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **d'accorder** une subvention exceptionnelle d'un montant de 150€

DELIBERATION 2014-074 : Bail fermage terrains La Brunetière

Monsieur le Maire rappelle que lors d'une précédente délibération le Conseil Municipal souhaitait réévaluer le montant du bail de fermage de Mme DEBIAIS Geneviève fixé à 3 quintaux l'hectare pour les parcelles cadastrées 575, 4, 5, 6, 7 section E situées au lieu dit La Brunetière pour une surface de 7 ha 2a 62ca.

La proposition de 5 quintaux l'hectare n'a pas reçu un avis favorable de Mme DEBIAIS. Un compromis de 4 quintaux l'hectare a donc été trouvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **d'augmenter** le prix du fermage à 4 quintaux/ha à Mme DEBIAIS Geneviève

DELIBERATION 2014-075 : Programme Voirie

Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal des devis de voirie de l'entreprise STPR concernant la route de l'Air des Champs pour un montant de 6 363.50€ HT et un ralentisseur au lieu dit Les Forges pour un montant de 4 510.00€ HT.

Après avis de la commission voirie, un vote est effectué :

2 voix contre, 0 abstention, 7 voix pour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**:

- **d'accepter** le devis pour la route de l'Air des Champs pour un montant HT de 6 363.50€

- **d'accepter** le devis pour la réalisation d'un ralentisseur au lieu dit Les Forges pour un montant de 4 510.00€ HT

Questions diverses

Donation

Monsieur le Maire informe de la donation par un habitant de la commune d'une cuisinière qui a été installée dans la salle des associations et d'un pressoir en bon état de fonctionnement.

Salle polyvalente

Monsieur le maire informe du problème au niveau de la rampe d'accès à la salle et du positionnement du bar.

A ce jour, le montant des factures réglées se porte à 210 521.11€ TTC. La subvention du Conseil Régionale d'un montant de 50 000.00€ a été versée. Le versement de la totalité de la subvention accordée par la CCM d'un montant de 15 245.00€ et une partie de la subvention accordée du Conseil général d'un montant de 30 000.00€ vont être demandée

Finances 2015

Suite à une réunion organisée par La CCM, il apparait une baisse des recettes d'environ 30 000.00€ par an sur la période 2015-2017.

Restaurant Le Pont creusé

Suite à un incident survenu dernièrement et une baisse de la clientèle, le restaurant sera fermé dès la fin du mois.

Comité des fêtes

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du comité des fêtes, remerciant le Conseil Municipal de la subvention accordée d'un montant de 200.00€ et invitant les membres du Conseil au goûter des enfants qui aura lieu le samedi 29 novembre à la salle des associations.

Elagage

Monsieur le Maire informe de la réception du devis de l'entreprise VIGNAUD Christian pour l'élagage des arbres. Il est souhaitable de faire un devis complémentaire pour l'élagage des arbres au plan d'eau vers la salle polyvalente.

Demande ACCA

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'association de chasse demandant l'accès à une salle les dimanche matin.

Prêt à court terme

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le prêt à court terme a été accepté par la banque Crédit Mutuel et est signé. Le versement va se faire prochainement.